

## Rapport de la commission des finances du Conseil communal

### Préavis municipal N° 1280/2020

#### CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2020 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

La Commission des finances s'est réunie le jeudi 19 novembre 2020 au Château de Lutry afin d'examiner les crédits supplémentaires au budget 2020 de la bourse communale et des services industriels en présence de M. Etienne Blanc, Conseiller municipal et de M. Yvan Leiser, boursier.

La Commission était composée de :

Mmes Magali Burdet et Rose-Marie Notz ainsi que de MM. Denis Aguet, Charles Chappuis, Laurent Fouvy, Sylvain Krayenbühl, Ludovic Paschoud, Rémy Sulzer, Claude Weber et du soussigné. Mme Camille Moser était excusée.

Il est précisé que lors de l'examen des différents dicastères, dans le cadre du budget 2021, les commissaires ont pu poser des questions plus particulières à la ou au Municipal(e) en charge ceux-ci.

Ainsi, la Commission des finances a pu obtenir toutes les informations qui pouvaient lui être utiles en rapport avec les crédits supplémentaires.

L'ensemble des crédits supplémentaires demandés s'élève à Fr. 682'000.-, soit un montant de Fr. 45'000.- de plus que le montant des crédits supplémentaires au budget 2019.

Les Fr. 682'000.- se décomposent en Fr. 430'000.- pour les dépenses de fonctionnement de la bourse communale (0.58 % des dépenses globales de fonctionnement budgétisé) et de Fr. 246'000.- pour les dépenses d'investissement de la bourse communale. Aucun dépassement de crédit n'a été constaté concernant les services industriels.

La grande majorité des crédits supplémentaires entre dans le cadre des compétences de la Municipalité (jusqu'à Fr. 50'000.- par objet). Ils sont relatifs à des travaux urgents et imprévisibles. Le crédit supplémentaire destiné au financement de la part du déficit des TL échappe à la maîtrise de la Municipalité.

L'année 2020 est une année spéciale et les charges spécifiques liées au financement de mesures de protection et au soutien divers dans le cadre de la pandémie sont issus d'un compte

d'investissement « fond Covid ». Cela n'aura pas, par conséquent, de conséquences sur les charges de fonctionnement de l'exercice 2020. Il est précisé que les crédits supplémentaires seront compensés en 2020 par des dépenses non réalisées ou moins élevées que ce qui était prévu pour d'autres postes budgétaires, compte tenu du fait de la crise sanitaire qui a eu pour conséquence qu'un grand nombre d'événements ont dû être annulés, repoussés ou réduits dans leur ampleur.

### **Compte de fonctionnement de la bourse communale**

#### **Compte T.471.3147.01**

Le montant de l'entretien qu'a nécessité la grue est important, puisqu'il est Fr. 85'000.-, cependant cette dépense était indispensable et imprévue.

La grue est presque centenaire et représente un objet que tous les lutryens connaissent, outre le fait d'être très utilisée. Il était absolument impératif que la grue puisse à nouveau être en fonction très rapidement. Le remplacement de la grue par une nouvelle aurait coûté environ le triple du prix de l'entretien. La meilleure solution a été évaluée. Une nouvelle grue aurait été moins esthétique et aurait nécessité également une mise à l'enquête. Un certain nombre d'améliorations vont encore être apportées à la grue.

### **Compte d'investissement**

#### **Compte T.509.506.2714**

Le remplacement de la chaudière du Grand-Pont représente Fr. 190'000.- est la part la plus importante des crédits supplémentaires. La dépense est conséquente, mais elle était nécessaire. Elle permet de passer d'une chaudière à mazout à une chaudière à gaz.

### **Conclusions**

Le Conseil communal de Lutry

- Vu le préavis de la Municipalité no 1280/2020
  - Ouï le rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter les conclusions suivantes :
- D'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2020 de la bourse communale tels que présentés :

#### **BOURSE COMMUNALE**

I.	<b>Compte de fonctionnement budgétaire</b>	<b>Fr. 436'000.-</b>
II.	<b>Compte d'investissement du bilan</b>	<b>Fr. 246'000.-</b>

#### **SERVICES INDUSTRIELS**

I.	<b>Compte de fonctionnement budgétaire</b>	<b>Fr. -.-</b>
----	--	----------------

Au nom de la Commission,

Son président

Patrick Sutter

Lutry, le 24 novembre 2020